

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Conseil Municipal du 08/06/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	13

--

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023, le 8 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Plouyé s'est réuni à la Maison des Services et des Associations, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégory LE GUILLOU, Maire de la commune, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/06/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/06/2023.

Présents : Mmes : BORONKAI Katalin, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick, REDON Christiane, MM : COZIEN Arnaud, DANIEL Christophe (arrivée notée à 18h55), DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, PLASSART Adrien

Absents excusés : Mme BOURNIGAL Virginie donne procuration à Mme BORONKAI Katalin ; Mme CALON Myriam ; Mme CADIOU Élodie ; Mme LE FOLL Méline donne procuration à REDON Christiane ; M. LE MOIGNE Nicolas donne procuration à M. LE GUILLOU Grégory

A été nommé(e) secrétaire : Mme LABEYRIE Annick

SOMMAIRE

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2023

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire soumet alors le compte-rendu de la séance du 10 mai 2023 à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

- 034-2023 - Recensement 2024 de la population : nomination du coordonnateur et des agents recenseurs ;
- 035-2023 - Convention d'achat d'eau entre le Syndicat du Poher et la commune de Plouyé et délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- 036-2023 – Attribution du marché pour l'interconnexion du réseau d'eau entre le Syndicat du Poher et de la commune de Plouyé ;
- 037-2023 – Personnel communal : création d'un emploi permanent ;
- 038-2023 - Personnel communal : suppression d'un emploi permanent ;
- 039-2023 - Vote du montant des travaux pour l'année 2023 réalisés par la commune de Plouyé pour le compte de l'A.F.A.F.A.F. de Plouyé.

Information : délégation consentie par le conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. (Code général des collectivités territoriales).

Questions diverses.

034-2023 – Recensement 2024 de la population : nomination du coordonnateur et des agents recenseurs.

L'assemblée délibérante,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment sur son titre V, VU le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, VU le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population, Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2024, Après en avoir délibéré, en précisant que Monsieur DANIEL Christophe étant arrivé à 18h55, n'a pas pu prendre part à ce vote.

Décide,

À l'unanimité, (avec 12 voix pour (9 élus présents + 3 procurations))

La création de deux postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement 2024.

- Les agents recenseurs seront payés à raison de
1.90€ brut par feuille de logement remplie,
1.20€ brut par bulletin individuel rempli.

La collectivité versera un forfait de 600€ par agent pour les frais de transport.

- De désigner un coordonnateur d'enquête qui sera agent de la collectivité. Cet agent bénéficiera d'heures supplémentaires.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

035-2023 – Convention d'achat d'eau entre le Syndicat du Poher et la commune de Plouyé et délégation de maîtrise d'ouvrage.

Rapporteur : Monsieur Arnaud Cozien

Monsieur Cozien présente aux membres du conseil la proposition de convention d'achat d'eau avec le Syndicat du Poher.

Il précise la nécessité de délégation de maîtrise d'ouvrage dans la mesure où les travaux se feront sur le territoire de la commune de Landeleau.

Par cette convention, le Syndicat du Poher nous autorise à effectuer les travaux.

Autre point, la convention fixe également le prix du mètre cube auquel nous allons acheter l'eau à la commune de Landeleau.

Le tarif de vente en gros à notre collectivité est fixé comme suit :

Part syndicale :

Cette part est révisable chaque année par délibération de l'assemblée délibérante.

Pour l'exercice 2023 elle s'établit à :

Tranche 0 à 5 000 m³ = 0,65€ / m³

Tranche > à 5 000 m³ = 0,33€ / m³

Part délégataire :

Cette part est révisable chaque année par application de la formule de révision du contrat de concession (article 26.4). Pour l'exercice 2023, elle s'établit comme suit : Tranche unique = 0,3921 / m³

À ces deux parts s'ajoute la T.V.A. au taux en vigueur, et éventuellement toute autre redevance liée à la protection, la production, la distribution de l'eau.

Les membres du conseil, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Autorise, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention aux conditions décrites ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

036-2023 – Attribution du marché pour l'interconnexion du réseau d'eau entre le Syndicat du Poher et de la commune de Plouyé

Rapporteur : Monsieur Arnaud Cozien

Monsieur Cozien rappelle qu'un marché de travaux pour le projet de l'interconnexion du réseau d'eau entre le syndicat du Poher et la commune de Plouyé a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Une première consultation avait été lancée le 9 mai 2023 pour une remise des offres fixées au 25 mai 2023 à 16h00.

Deux entreprises ont répondu à cette consultation :

- La SAS TOULGOAT de Gourin avec une offre fixée à 117 366,00€
- LE DU TRAVAUX PUBLICS de Landivisiau avec une offre de 134 316,00€

Nous vous proposons de retenir l'offre de la SAS TOULGOAT de Gourin qui non seulement est la moins chère mais qui bénéficie également, de la meilleure note technique avec 4.5/5 contre LE DU TRAVAUX PUBLICS qui obtient seulement la note de 3,5/5.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, décident avec 13 voix pour :

D'approuver l'attribution du marché pour l'interconnexion du réseau d'eau entre le Syndicat du Poher et de la commune de Plouyé

- Telle qu'exposée ci-dessus ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à :
 - À signer le marché ;
 - À signer les éventuelles modifications en cours d'exécution ainsi que les actes spéciaux de sous-traitance ;
 - À prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution des contrats et à prononcer leur éventuelle résiliation.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

037-2023 – Personnel communal : création d'un emploi permanent

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu du départ en retraite d'un agent du service technique à compter du 1er juillet 2023 il convient de pourvoir à son remplacement afin de maintenir les effectifs du service technique.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural à temps complet pour assurer les tâches d'entretien des bâtiments communaux, de la voirie, des espaces verts, l'élagage des routes à compter du 1er août 2023.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, aux grades d'adjoint technique territorial (échelles C1 à C3).

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-14 et L332-8,

Vu le tableau des emplois

DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter la proposition du Maire
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier
- de modifier ainsi le tableau des emplois

Ex : SERVICE TECHNIQUE (VOIRIE)					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent des interventions techniques polyvalent	Adjoint technique	C	1	2	TC
	Adjoint technique principal de 2ème classe				
	Adjoint technique de 1ère classe				
	Adjoint technique principal de 1ère classe				
Agent technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	0	TC
	Rédacteur principal 2ème cl				
	Rédacteur principal 1ème cl				

- d'inscrire au budget les crédits correspondants (chapitre 012 "Charges de personnel et frais assimilés" et suivants).

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

038-2023 – Personnel communal : suppression d'un emploi permanent

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Un agent faisant valoir son droit à la retraite à compter du 1er juillet 2023, il est proposé au conseil municipal de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet.

Sous réserve de l'avis du Comité Social Technique : séance du 26 septembre 2023.

Le Maire propose à l'assemblée :

Fonctionnaire :

La suppression d'un emploi d'agent d'entretien au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, permanent à temps complet à raison de 39 heures (*heures hebdomadaires*) soumis aux RTT.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er juillet 2023,

Filière : technique,

Cadre d'emploi : adjoint technique territorial principal de 1ère classe,

- ancien effectif : 1 (*nombre*)

- nouvel effectif : 0 (*nombre*)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents la proposition ci-dessus présentée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

039-2023 – Vote du montant des travaux pour l'année 2023 réalisés par la commune de Plouyé pour le compte de l'A.F.A.F.A.F. de Plouyé

Monsieur le Maire explique que lors de la réunion du Bureau de l'A.F.A.F.A.F. de Plouyé qui s'est déroulée le mercredi 7 juin 2023, il a été décidé d'évaluer le montant des travaux réalisés par la commune de Plouyé pour le compte de l'A.F.A.F.A.F. à la somme de 10 000€ au lieu des 7 000€ habituellement attribués.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, approuvent cette décision à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Information : délégation consentie par le conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. (Code général des collectivités territoriales).

L'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) autorise le conseil municipal à déléguer au Maire un certain nombre de missions qui relèvent de la compétence du conseil. Ces délégations ont vocation à assurer une simplification et une accélération de la gestion des affaires de la commune.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil, les décisions prises dans le cadre de ces délégations.

- Remplacement du moteur de volée de la cloche n°1 – église de Plouyé : remplacement effectué par l'entreprise Art Camp de Morieux (Côtes d'Armor) pour un montant TTC de 1 770,00€.

Questions diverses :

Point sur la bibliothèque :

Rapporteur Madame Katalin Boronkaï

Françoise (agent de la commune) et moi-même sommes en formation depuis le 15 mai. Il nous reste encore 2 jours à suivre et cette formation de 8 jours sera terminée. Cette formation a l'avantage de nous faire éviter certaines erreurs que d'autres collectivités ont pu commettre.

Concernant le désherbage, pour utiliser des termes techniques, c'est-à-dire, le tri des vieux bouquins, nous avons terminé. J'ai essayé de contacter Book Hémisphères mais sans succès. Mais j'ai une idée que je souhaiterais mettre en pratique : organiser une sorte de vide bibliothèque.

Cela permettrait aux gens qui ne connaissent pas les locaux, de venir faire leur curieux. Et cela pourrait également être une opportunité pour trouver des bénévoles pour la tenue de la future bibliothèque.

On pourrait y déposer un petit cahier de doléances afin de connaître les attentes des habitants et cela nous aiderait peut-être également à prendre certaine décision et cela fera avancer la réflexion. Rien ne vaut d'avoir la population dans le coup pour mieux connaître et comprendre ses besoins et ses envies.

J'avais deux autres points à vous faire part.

- 1) Il y a eu une réunion de secteur à Berrien, il y a environ 2 semaines, qui fut très enrichissante. Beaucoup de monde était présent : élus, bénévoles, représentant de la bibliothèque du Finistère et l'idée qui a été avancée par une personne de Huelgoat est de travailler ensemble. Je suis très heureuse qu'une grande commune le demande car si une grande commune s'associe avec de plus petites, cela ne peut que nous être bénéfique et tout le monde y gagnera. Même côté budget, cela peut devenir très intéressant.
- 2) Au cours d'une autre réunion, qui était un pré-lancement d'un projet du Département, qui cherche des partenaires dans le secteur. Une écrivaine s'est associée avec le Département pour faire une résidence et le but de l'opération est de proposer des animations. Le thème de l'animation c'est « Faire forêt ». Plusieurs thèmes seront développés, lecture, écriture, lecture publique. Et moi ce que je souhaiterais de la part de notre commune c'est que Plouyé pourrait éventuellement être partenaire pour prêter une salle. On ne peut peut-être pas donner de l'argent mais nous pouvons les aider de cette manière, éventuellement mettre l'école dans la boucle. L'artiste pourrait intervenir à l'école. Cela aurait lieu entre le mois d'octobre et de décembre. Autour de Huelgoat, un point de chute se dessine car évidemment il y a la forêt ce qui donne tout son sens, il y a le collège aussi. Et entre Scrignac, La Feuillée, Berrien, Huelgoat, il y a plusieurs bibliothèques qui pourraient être de la partie. Actuellement, la bibliothèque du Département attend une sorte de pré-accord. Est-ce que la municipalité de Plouyé est prête à être partenaire dans cette aventure en prêtant une salle pour les activités ? Le concept ne peut que nous être favorable et cela fera de la publicité pour notre commune. C'est un beau projet qui montre que même si notre bibliothèque n'est pas encore ouverte, cela n'empêche pas d'être actif.

Les élus dans leur ensemble, sont favorables à cette demande.

Monsieur le Maire : concernant les travaux, nous ne pouvons pas avancer en cassant le mur notamment tant que le désherbage n'est pas terminé car on ne peut pas faire de poussière dans le bâtiment tant que les livres ne sont pas tous retirés. Il vaut mieux se débarrasser de tout les livres que nous ne garderont pas pour éviter de la manutention inutile et ce que nous garderons, nous les mettrons à l'abri ailleurs.

Madame Boronkaï : Il faudrait s'occuper de cela courant du mois de juillet et pour la rentrée on pourra songer à réaliser quelques travaux. J'ai déjà regardé sur plusieurs catalogues et les visites de bibliothèques ont également été très révélatrices de ce qui serait intéressant et adaptable pour chez nous. Reste à comparer les prix et l'esthétique notamment. Moi je suis dans l'idée si nous pouvons voir le projet se concrétiser pour Noël ce serait un formidable cadeau et au pire des cas, pour la nouvelle année. Mais je pense que cela reste faisable.

Retour sur le compte-rendu des journées patrimoine :

Rapporteur Madame Stéphanie Charbuillet

Monsieur le Maire remercie Madame Charbuillet pour le compte-rendu bien complet qu'elle et son équipement ont rédigé à l'occasion des journées patrimoine.

Madame Charbuillet : Nous sommes un groupe assez hétérogène et nous avons vraiment la volonté de vous présenter notre travail même si sur ces deux journées, nous n'avons pas eu beaucoup de monde. Mais toutes les interventions que nous avons pu avoir étaient constructives. Si vous avez lu le compte-rendu, vous avez pu constater que ce qui ressort pour les plouyéziens c'est surtout tout ce qui est architectural et naturel.

Avec tous ces éléments, nous pouvons commencer à monter un projet pour remettre en valeur des monuments, des chemins de randonnées (mettre des signalisations par exemple), faire des rénovations du petit patrimoine. Ce qui est intéressant, c'est que toutes les personnes qui sont venues nous ont indiqué qu'elles seraient prêtes à participer à des journées de bénévolat pour de l'animation ou du nettoyage.

Après nous avons également eu d'autres retours qui sont intéressants car il pourrait être mis en place comme notamment la mise en place des noms de rues en breton. C'est un point important pour certains habitants de la commune. L'idée d'un blason a également été évoquée. Ce qui pourrait être fédérateur.

Notre groupe aimerait se concentrer sur l'entretien et remise en état des fours à pain et des puits. Le travail de Nicolas sur les chemins de randonnées est également un gros atout. L'idée c'est de voir ce que nous pouvons faire de ces chemins-là. On peut associer les habitants de Plouyé mais également l'école.

Monsieur le Maire : Tout à l'heure nous évoquions avec Monsieur Cozien, le chemin de la promenade du bourg que nous pensions créer.

Monsieur Cozien : Nous avons un estimatif de cette promenade autour du bourg. Pour les randonnées nous sommes toujours bloqués par l'A.F.A.F.A.F.

Madame Charbuillet : Oui, nous aimerions sensibiliser la population de Plouyé et les agriculteurs sur le fait que le patrimoine que nous avons-là est très riche et si nous ne pouvons pas le partager avec les autres c'est vraiment dommage. Il y a toute l'idée autour de la sensibilisation de notre bocage. Et si nous commençons par de petites actions peut-être que nous parviendrons à changer les mentalités.

Madame Labeyrie : Ce n'est pas facile de les mobiliser.

Madame Charbuillet : Oui mais nous voyons tous ici le changement climatique. Si nous ne faisons pas attention dès à présent, l'avenir sera très compliqué. Après l'idée est d'associer l'école pour que les enfants soient sensibilisés à cette cause. Nous devons protéger notre patrimoine naturel. Peut-être avez-vous des questions sur ce qui a été proposé dans notre compte-rendu ?

Monsieur le Maire : Je vois que tu parles de verger communal, qu'entends-tu par verger communal ? Un jardin ?

Madame Charbuillet : C'est une parcelle communale qui serait disponible qui pourrait accueillir des arbres fruitiers.

Monsieur le Maire : Dans le bourg on nous réclame un potager participatif

Madame Charbuillet : On pourrait dans le cadre du verger, obtenir des subventions de la part du Département pour planter des arbres.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas ce qui coûte le plus cher. Dans le lotissement Kerjean on a toujours une parcelle où rien ne sera construit puisque la société propriétaire du terrain a été placée en liquidation et donc bloque tous projets. Mais peut-être pourrions-nous éventuellement y planter des arbres vu qu'actuellement ce sont nos agents techniques qui l'entretiennent... Idem dans la cité de Kerdanet, cela pourrait être envisagé.

Madame Charbuillet : On aimerait également pouvoir organiser des festivités. En tout cas, les personnes qui sont venues souhaitent vraiment s'investir dans cette démarche.

Monsieur Cozien : Et ces personnes connaissent-elles bien ce petit patrimoine comme les fours à pain par exemple ? Et il faut faire attention à ce qu'ils ne soient pas privés car pour beaucoup, c'est le cas.

Madame Charbuillet : Une association avait été montée, il a un moment de cela, pour financer la rénovation d'un four communal dans le village de Kerivon et ils ont ainsi relancé la fête là-bas. Dans le village de Kerdanet il y aurait aussi moyen de faire quelque chose avec le circuit des passerelles qui se trouve à proximité.

Monsieur le Maire : Le fameux four de la discorde...

Monsieur Dubos : En effet. Une affaire de prise de tête qui a duré près de 6 années.

Monsieur Cozien : Quel était le problème ?

Monsieur le Maire : Chacun se l'approprie et cela n'entraîne que des querelles dans le village.

Monsieur Cozien : Mais si c'est communal ?

Madame Charbuillet : Après nous nous sommes partants pour organiser des choses.

Monsieur le Maire : Nous pouvons déjà mettre en place le chemin de promenade en centre bourg. Celui-là est faisable. Si vous souhaitez faire des actions de ce style-là je n'y vois pas d'objection.

Monsieur Cozien : Derrière le terrain anciennement Le Jeune, le chemin qui descend serait le seul aménagement à faire, pour le reste ce n'est que du tracé et la coupe de roncier car le chemin creux est actuellement en friche. Il faudrait simplement le rouvrir. Il y a un peu de génie civil car il faut remettre le chemin à la hauteur au niveau des terrain Le Jeune car il y a un beau dénivelé alors si on veut qu'il soit accessible à tous, des travaux seront à prévoir à cet endroit-là.

Point sur la halle ouverte :

Rapporteur Monsieur le Maire

Demain, vendredi 9 juin et samedi, nous avons prévu de nettoyer la vieille école des filles en procédant à un gros déblayage. Les containers sont prêts donc demain matin le service technique va commencer dès 8h00, je viendrai leur donner un coup de main à partir de 8h30 et si vous êtes également motivés et disponibles, je compte sur vous. À cet effet, je vous avais adressé un mail. Certains d'entre vous ont déjà répondu et je vous en remercie.

Fête de l'agriculture :

Rapporteur Monsieur le Maire

Je vous avais parlé d'une fête de l'agriculture sur Plouyé. Les organisateurs viennent me voir samedi matin sur notre chantier de l'école pour présenter leur projet. En gros, cela consiste en un concours de labour – fête de l'agriculture. Le site prévu est celui de Poull Az (route des lapins) vers Tremellec. Cette fête est prévue pour le 15 septembre prochain.

Date pour le prochain conseil municipal : jeudi 6 juillet pour délibérer notamment sur le rapport sur l'eau que nous venons de recevoir et que nous vous avons déjà transmis pour information par mail.

Point sur le bulletin municipal :

Rapporteur Monsieur le Maire

Nous allons décaler la sortie initialement prévue première semaine de juillet à mi-juillet car les articles tardent à nous être transmis.

Nous avons déjà préparé l'essentiel de son contenu : le traditionnel mot du maire, la cérémonie du 8 mai, le retour sur l'inauguration de l'école, les travaux sur le réseau d'eau, la halle, les actualités des diverses associations communales, une présentation de notre nouveau site internet et de notre nouveau logo, l'article sur le nouvel artisan chauffagiste, voilà en gros le contenu de ce prochain numéro, sans oublier les recettes de cuisine et les jeux en breton et en français. Nous y mettrons également un article sur le repas des Aînés qui doit se dérouler le 5 juillet, sur l'anniversaire de notre doyenne et sur le « Café Ludique ».

Monsieur Cozien : Pour le projet de la future halle ouverte, j'ai demandé aux architectes un rendu du futur bâtiment que je devais avoir depuis le 2 juin.

Madame Boronkaï : Est-ce que j'ai bien compris que l'étage reste dans la future halle ?

Monsieur le Maire : Non

Madame Boronkaï : Cela restera effet cathédrale ?

Monsieur le Maire : Il y aura juste les solives c'est-à-dire, les grandes poutres mais on verra à travers si tu veux.

Monsieur Cozien : Il y aura des murs de refend qui resteront sur les hauteurs donc il n'y aura pas l'effet grand vide.

Madame Boronkaï : On ne peut pas faire des étages ?

Monsieur Cozien : Si tu as 100 000€ devant toi oui.

Madame Boronkaï : Pour garder l'étage 100 000€ !!! Je voulais y mettre la bibliothèque.

Monsieur le Maire : Malheureusement c'est impossible avec l'accès PMR un ascenseur est indispensable. La référente de la Bibliothèque du Finistère le souhaitait aussi, nous en avons discuté. C'était une bonne idée mais trop coûteuse...

Monsieur Cozien : Le prix monterait trop vite surtout avec un bâtiment destiné à accueillir du public. Il faudrait

600 000€ rien que pour réaliser cet étage destiné à une bibliothèque. Nous ne disposons pas d'un tel budget. Et cela, sans compter les frais de fonctionnement qui en découleront.

Monsieur le Maire : La semaine nous aurons une réunion de chantier.

Monsieur Cozien : Oui nous pourrons faire un point sur le lancement. On donnera le montant des travaux, celui des subventions allouées pour ce projet.

L'ensemble des sujets étant épuisé et sans question complémentaire, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h10.

La Secrétaire de séance,
Annick LABEYRIE



Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

